



## **SYNDICAT NATIONAL CGT DES OUVRIERS DES PARCS ET ATELIERS DE L'ÉQUIPEMENT**

263, rue de Paris  
Case 543  
93515 – MONTREUIL CEDEX  
Tél. 01.55.82.88.77  
@mail : [snopa@cgt.fr](mailto:snopa@cgt.fr)  
Internet : [www.snopacgt.com](http://www.snopacgt.com)

Montreuil, le 30 mars 2018

**Monsieur Jacques CLEMENT**  
Directeur des Ressources Humaines  
Ministère de la Transition écologique et solidaire,

**Objet : circulaire promotions OPA 2018**

**Monsieur le Directeur**

Nous venons de prendre connaissance de la circulaire promotion OPA 2018 datée du 26 mars 2018.

Il fut un temps, lorsque le dialogue social fonctionnait encore au sein de notre ministère où les circulaires promotions faisaient suite à des discussions et négociations avec les organisations syndicales afin de prendre en compte les évolutions et les contraintes des services et établissements employeurs des OPA.

Lors de notre dernière rencontre, le 13 mars dernier, le SNOPA CGT vous a fait part des difficultés de gestion des OPA en raison notamment des effectifs réduits et de règles statutaires qui ne sont plus adaptées au fonctionnement de certains services. Nous vous avons demandé de faire preuve de « souplesse » dans la gestion des OPA et notamment par rapport à leur déroulement de carrière.

La circulaire que vous venez de signer signifie tout le contraire.

- Vous continuez à vous appuyer sur des circulaires dont certaines datent de 1997, à l'époque où les OPA étaient principalement dans les parcs routiers, transférés depuis dans les collectivités territoriales.
- Vous voulez appliquer la règle des 1% de la masse salariale pour les services dont l'effectif est inférieur à 20 bloquant ainsi toute possibilité de promotions pour certains OPA employés dans des services où l'effectif est extrêmement faible.
- Vous enlevez les prérogatives des présidents de CCOPA en leur ôtant les décisions finales de promotions
- Vous leur enlevez la gestion des carrières sous forme de plans pluriannuels par une gestion globale de l'enveloppe sous un exercice annuel au niveau national
- Vous introduisez les permanents syndicaux dans les enveloppes de promotions alors que ceux-ci sont gérés directement pas le ministère. Ceci aura pour effet de diminuer encore les possibilités de promotions dans les services à effectifs réduits.

Nous notons Monsieur le directeur que vous mettez plus d'engouement à prendre des dispositions qui vont réduire les possibilités de promotions des OPA que de répondre aux besoins urgents.

- Vous n'avez toujours pas résolu le problème de la grille salariale écrasée au fil du temps et qui fait que des OPA ont des salaires horaires inférieurs au SMIC et que le salaire des OPA ne correspond plus à leurs qualifications.
- Vous n'avez toujours pas revalorisé la prime d'expérience malgré l'obligation prévue par décret.
- Le régime indemnitaire n'a pas évolué et voire même bloqué par une circulaire qui ne permet pas d'appliquer un décret et rend impossible toute évolution de la prime de rendement.
- Le chantier statutaire prévu à l'agenda social 2017-2019, signé par monsieur le Ministre, n'a toujours pas démarré.

**Monsieur le Directeur, jamais le dialogue social envers les OPA n'a été aussi mauvais, jamais les règles statutaires des OPA n'ont été autant bafouées.**

Par la présente, le SNOPA CGT vous sollicite pour rétablir le droit des OPA et réintroduire un véritable dialogue social.

Nous sollicitons pour cela une nouvelle rencontre dans le but de trouver des solutions de gestions dans les plus brefs délais

Dans l'attente d'une réponse de votre part, soyez assuré, Monsieur le Directeur de notre haute considération.

Le secrétaire général du SNOPA CGT



Charles BREUIL

Copie à :

- **Monsieur Nicolas HULOT**, Ministre de la Transition écologique et solidaire
- **Madame Elisabeth BORNE**, Ministre auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, chargée des Transports
- **Régine ENGSTRÖM**, secrétaire Générale du MTES
- **Stéphane SCHTAHAUPS**, chef du service Gestion